

- 8 NOV 2021

~~AMBENOTTE Michel~~
Commissaire Enquêteur

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Je dépose ce jour un courrier recueilli par le Commissaire -
enquêteur concernant le projet "SCCV La Maison de Lilwenn"
d'implantation d'un immeuble de 19 logements sis [REDACTED]
[REDACTED], projet que je désapprouve.

le 08.11.2021

[REDACTED]

St-Jean de la Ruelle, le 08.11.2021

à

Monsieur le Commissaire Enquêteur
de l'Enquête Publique sur le Plan Local
d'Urbanisme Métropolitain (PLUM)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Demeurant dans le voisinage très proche d'une implantation projetée d'un immeuble de 19 logements suivant un permis de construire N° PC 045 285 21 R 2017 du 21 Juin 2021, implantation qui serait située sur une parcelle actuellement boisée de 2512 m², mise à disposition à ST-JEAN DE LA RUELLE, pour laquelle est annoncée dans ce permis de construire la suppression de 24 arbres et la conservation de 3 tilleuls, je suis conduit à faire les observations ci-après, à inclure au registre de la présente enquête publique sur le PLUM

Au préalable, il convient de souligner avec insistance :

- que cette implantation ne ferait qu'anéantir le caractère très paisible de ce secteur comprenant de grands jardins arborés où la flore et la faune sont très présentes actuellement mais s'enfuiraient pour toujours dès les travaux de construction.
- que le permis de construire susvisé a fait l'objet d'un recours déposé au Tribunal Administratif d'ORLÉANS par un collectif de riverains très concernés.

Ces précisions étant rappelées, voici mes observations :

- Sans préjuger de la suite donnée au recours susindiqué, il se révèle nécessaire :
- que la parcelle dont il s'agit de 2512 m² ainsi que les autres parcelles de ce secteur soient classées "cœur d'îlot" donc non constructibles afin de conserver ce secteur "vert" qui maintient un cadre de vie paisible à ses habitants ainsi qu'à la flore et la faune comme mentionné ci-dessus. C'est un secteur qui a le caractère de "campagne à la ville", donc qui est à préserver.
- que soit différé tout travaux et en particulier tout travaux préparatoires (et précisément toute coupe ou abattage d'arbres ou d'arbustes) dans cette parcelle de 2512 m², étant précisé que

dernièrement j'ai entendu des bruits de coupe dans cette parcelle.

- qu'une disposition soit inscrite dans le nouveau PLUM, pour les immeubles futurs ou les groupes d'immeubles futurs, prescrivant une étude afin de mettre au point et de prévoir :

a) des écrans antibruits (de préférence constitués de matières naturelles, si possible de récupération)

b) une bande "Veste" formant un écran au point de vue visuel et incluant l'écran antibruits, d'une largeur d'environ 5m comportant en nombre sensiblement égal des arbres ou arbustes à feuilles caduques et à feuilles persistantes (houx, lauriers saucé...)

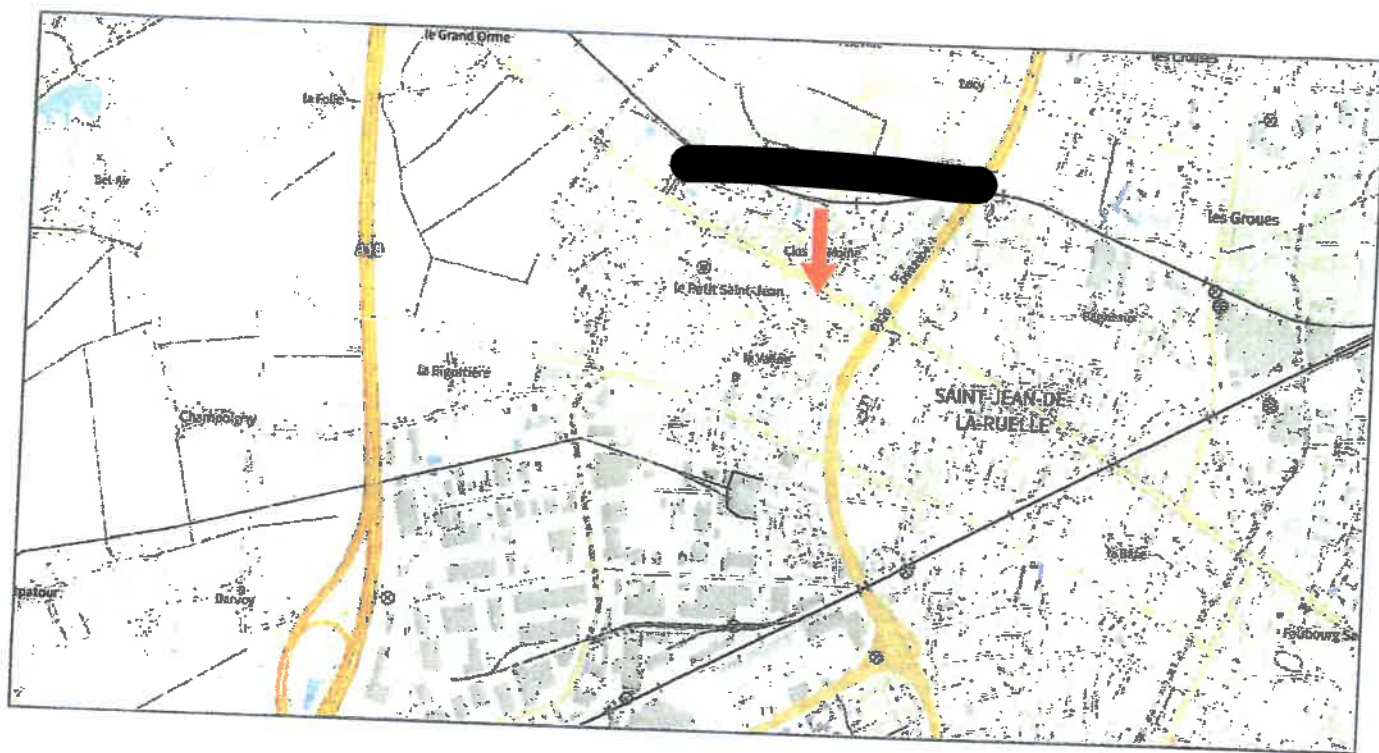
Ces dispositifs étant à intégrer dans le permis de construire correspondant à une opération de plusieurs logements.

P.J. Feuillet A: plan de situation de la parcelle de 2512 m² et extrait de plan cadastral.

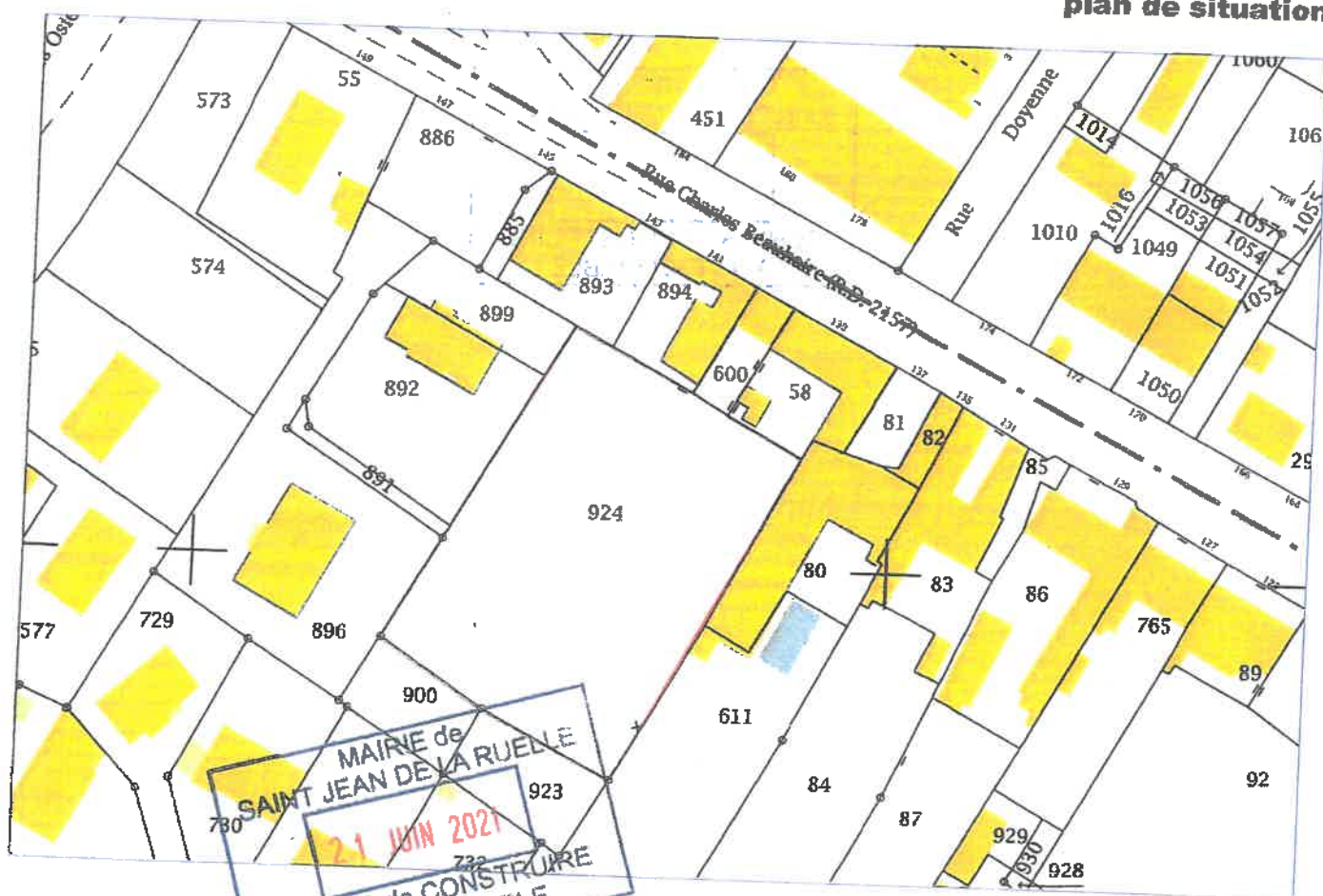
Feuillet B: plan masse au 1/500 où figurent les arbres à supprimer et ceux à conserver.

Feuillet C: plan de situation de ma parcelle.

Pierre ALAZARD
Commissaire Enquêteur

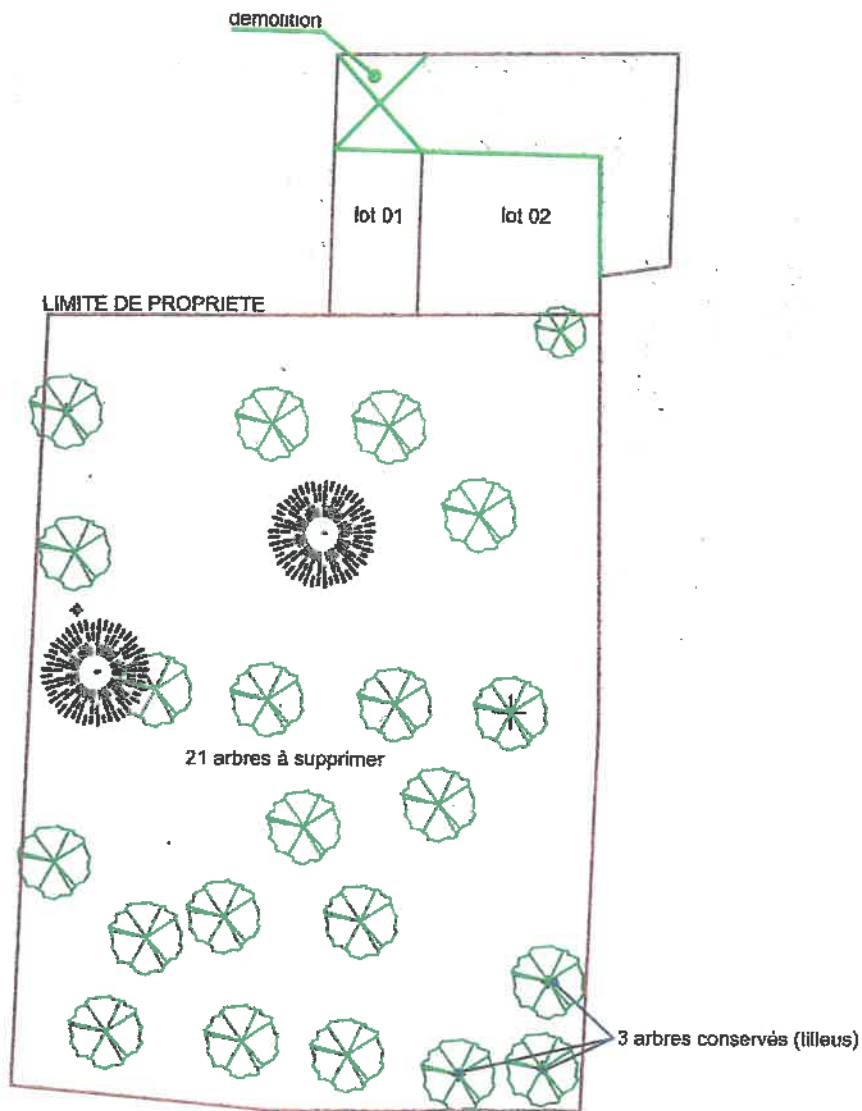


plan de situation

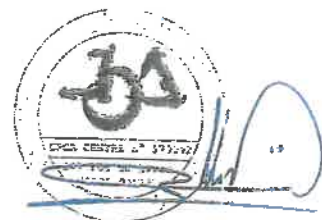


CADASTRE 1/1000

OPERATION	CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION	139 rue Charles Beauharnais 45140 SAINT-JEAN DE LA RUELLE
MAÎTRE D'OUVRAGE	SCCV La maison de Liverny	127 rue du poirier rond 45000 ORLEANS



PLAN MASSE 1/500



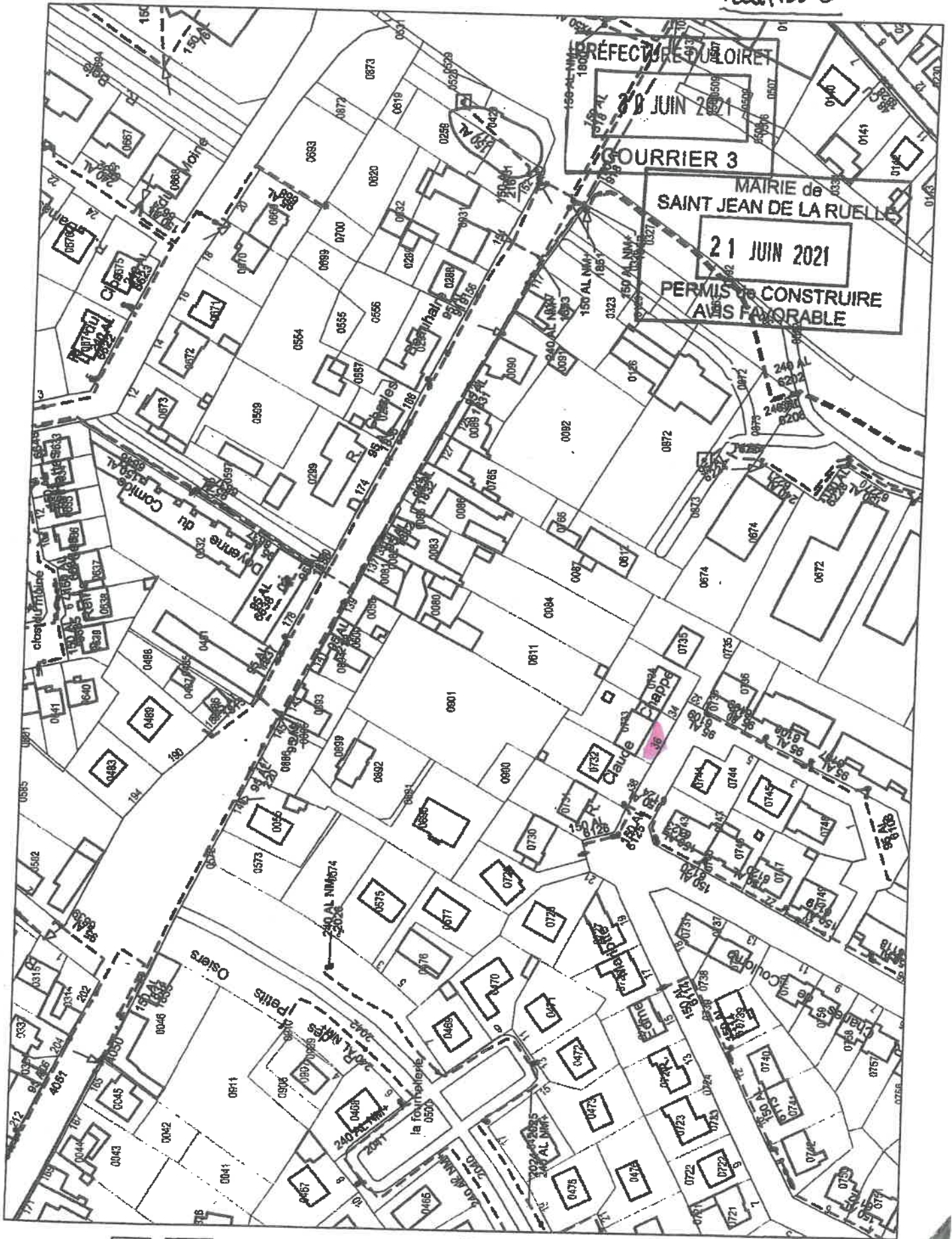
PLANS DE CONSTRUIRE

SITUATION

PC 01

4/6/2021





enedis
L'ÉNERGIE EN FRANCE

CENTRE:

Département:

Commune(s):

Scale: 1:1000

Date d'impression: 11/08/2021

Propriété (Cadastral)
 Adresse cadastrale
 Adresse municipale
 Adresse postale
 Adresse commerciale
 Adresse industrielle
 Adresse agricole
 Adresse artisanale
 Adresse commerciale
 Adresse industrielle
 Adresse agricole
 Adresse artisanale

Informations cadastrales
 N° de parcelle
 N° de lot
 N° de plan
 N° de section
 N° de commune
 N° de département
 N° de région
 N° de pays
 N° de commune
 N° de département
 N° de région
 N° de pays
 N° de commune
 N° de département
 N° de région
 N° de pays

